

### III°

#### Son administra-

#### tion

(1636-50)

cins) et aux " Robes-noires " (Jésuites). (V. *L'Echo de Saint-François*, août 1914).

3o **Fortifications** : — les Anglo-Américains convoitent les pelleteries et les riches pêcheries du littoral acadien. — Pour les tenir en échec, M. d'Aulnay arme trois forts, La Hève, Pentagouet, Port-Royal, " avec 100 hommes chacun, des munitions et des approvisionnements. " — Il force ainsi les Anglais à le respecter, à composer avec lui, à reconnaître ses droits, ses titres, sa valeur, sa fermeté. — Trois ou quatre bâtiments font tous les ans le voyage de La Rochelle pour ravitailler les 50 familles acadiennes des objets d'importation indispensables. — Il fit construire cinq pinaces, plusieurs chaloupes, deux bâtiments.

4o **Lettres patentes, seigneurie** : — en février 1647, après onze ans de sacrifices, d'énormes dépenses, de pertes considérables, la Régente, Anne d'Autriche, transforme sa commission en *lettres patentes*. — Elles lui confèrent des droits seigneuriaux étendus et complets, ne réservant à la Couronne que les provisions des officiers de guerre, de police et de justice, le dixième denier des mines, la foi et hommage qui peuvent être rendus en personne ou par procureur. — L'Acadie est érigée ainsi en *fief héréditaire*, qui relève directement du roi ; M. d'Aulnay est désormais un grand vassal sous le nom de **gouverneur**. — Le pouvoir royal a surtout en vue les deux mobiles traditionnels : la conversion des indigènes et l'établissement d'une colonie chrétienne et durable. — Mais M. D'Aulnay n'usa de ces pouvoirs que l'espace de deux années et demie. — La Couronne ne lui fit jamais aucune gratification !...

1o **Derniers jours** : — " Il avait, dit le P. Ignace, son confesseur, une volonté absolue de satisfaire à ses dettes. — Le 22 mai 1650, il venait de poser des piquets, tracer des lignes, tendre des cordeaux pour faire un nouvel assèchement de terre, et revint percé de pluie et fangeux jusqu'à la ceinture. — Il attendit avec une patience angélique la commodité de ses gens, pour changer d'habits... Il a été assez pauvre de son vivant. — Il a jeûné à la mer et sur terre tous les jeûnes de l'Eglise, entendait la messe tous les jours et le salut tous les soirs..."

2o **Sa mort** : — le 24 mai 1650, il est trouvé mort sur la rivière de Port-Royal ; son corps enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules ; un bout de canot engagé entre les jambes le soutenait encore. — Des sauvages en avertissent les missionnaires qui ramènent son corps et l'ensevelissent dans leur chapelle. — Nicolas Denys, plusieurs historiens après lui, ont injustement calomnié ses intentions et sa mémoire. — Il laissait 4 garçons qui tous devaient périr sur les champs de bataille, et 4 filles dont trois se firent Religieuses. — Les Acadiens doivent à jamais bénir et aimer son nom.

3o **Sa succession** : — son père, René de Charnisay, âgé de 80 ans, devient, le 5 nov. 1650, le tuteur de ses petits-enfants. — Le 9 nov., transaction entre lui et Emmanuel Le Borgne de Belle-Ile, sieur du Coudray, créancier et fournisseur de M. d'Aulnay à La Rochelle : on convient

### IV°

#### Sa mort ;

#### sa succession

(1650-54)